

# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 3 août 2015, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Daniel Fortin.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2015.
3. Processus pour embauche d'un intervenant en loisir (budget 2016 à déterminer).
4. Soumission pour la vérification du compteur d'eau à la station de pompage.
5. Demande de collaboration financière Place aux jeunes Érable 2015-2016.
6. Pavage entre cour et grille égout pluvial au 1016 avenue Demers.
7. Approbation des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier.
8. Achat d'une débroussailleuse manuelle.
9. Période de questions de l'assistance.
10. Modification au budget 2015 de l'OMH de Laurierville.
11. Débroussaillage le long des chemins municipaux. (416 Rang 4 ?)
12. Inscription au colloque de zone de l'ADMQ.
13. Demande de M. Éric Fortier pour élargir l'entrée charretière pour l'accès à son lot numéro 397-P.
14. Demande de M. Claude Bibeau pour remplir fossé devant sa propriété.
15. Invitation au tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable.
16. Demande de contribution financière de l'organisme ORAPÉ.
17. Transfert de 4 000 \$ au service de loisirs.
18. Correspondance.
19. Approbation des comptes.
20. États des revenus et dépenses au 31 juillet 2015.
21. Varia. (Suivi nitrates-nitrites)
22. Clôture de l'assemblée

## **Résolution : 2015-172**

### **Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## **Résolution : 2015-173**

### **Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2015.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 6 juillet 2015, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Arrivée de M. Daniel Fortin, conseiller.**

**Résolution : 2015-174**

**Processus pour embauche d'un(e) intervenant(e) en loisir.**

**Attendu** que les municipalités de Laurierville et d'Inverness ont débuté le processus pour l'embauche d'un(e) intervenant(e) commun en loisir;

**Attendu** que dans un premier temps, afin d'établir un budget pour ce poste, chaque municipalité doit déterminer un nombre d'heure par semaine que l'intervenant(e) effectuera à chaque endroit;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que pour Laurierville, ce conseil accorde 15 heures par semaine au poste d'intervenant(e) en loisir.

**Que** l'embauche de l'intervenant(e) en loisir est prévu pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-175**

**Compteur d'eau à la station de pompage.**

**Attendu** que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité doit faire vérifier le compteur d'eau à la station de pompage du réseau d'aqueduc, afin de vérifier si le compteur d'eau possède une précision acceptable;

**Attendu** que le compteur d'eau actuel est de type mécanique, et que ce dernier est en place depuis 10 ans;

**Attendu** que selon les informations obtenues, la durée de vie d'un compteur d'eau de type mécanique est d'environ 10 ans;

**Attendu** que le coût de vérification pour déterminer la précision du compteur d'eau existant est d'environ 600.00 \$;

**Attendu** l'âge du compteur d'eau, les membres du conseil jugent à propos de remplacer le compteur d'eau au lieu de faire vérifier;

**Attendu** que sur la base des informations obtenues de la part du représentant de Danovar inc., M. Bertrand Levasseur, un compteur d'eau de type ultra-sonique est plus approprié qu'un compteur d'eau de type mécanique, pour la station de pompage au 113 rue Mercier;

**Attendu** que le coût pour l'achat d'un compteur d'eau de type ultra-sonique est de 3 508.90 \$, taxes et installation incluses; selon des soumissions de Danovar inc., datée du 13 juillet 2015 pour le compteur d'eau, et du 3 août 2015 pour la mise en place du compteur d'eau;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de Danovar inc. pour l'achat d'un compteur d'eau de type ultra-sonique pour remplacer le compteur d'eau de type mécanique à la station de pompage du réseau d'aqueduc au 113 rue Mercier.

**Que** le coût du compteur d'eau de type ultra-sonique et de son installation est de 3 508.90 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-176**

**Demande de collaboration financière Place aux jeunes Érables 2015-2016.**

**Considérant** les engagements de la municipalité de Laurierville dans le cadre de la Stratégie « On vise dans le 1000 », dont l'objectif est d'attirer plus de 1000 personnes dans la MRC de l'Érable d'ici 2020;

**Considérant** que le plan d'action de Place aux jeunes Érables est basé sur 17 des 25 actions ciblées au Sommet sur la croissance démographique de mars 2014, dont 13 sont à travailler conjointement avec les municipalités;

**Considérant** l'importance d'unir nos forces pour l'atteinte de l'objectif de la stratégie « On vise dans le 1000 »;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de soutenir financièrement Place aux jeunes Érables pour la réalisation des actions communes dans le cadre de la stratégie « On vise dans le 1000 » en versant 1.00 \$ par résidant de la municipalité, soit un montant de 1 407.00 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-177**

**Pavage entre la cour et la grille d'égout pluvial au 1016 avenue Demers.**

**Attendu** que la grille d'égout pluvial pour desservir l'avenue Demers est située près de la propriété du 1016 avenue Demers;

**Attendu** que la grille d'égout pluvial est entourée de gazon, faisant en sorte que l'eau de pluie se rend difficilement à la grille, et laissant un amoncellement d'eau dans la cour du 1016 avenue Demers;

**Attendu** que les propriétaires du 1016 avenue Demers prévoient refaire le pavage de leur cour au cours du mois d'août;

**Attendu** que ces derniers s'adressent au conseil municipal afin que la municipalité profite de l'occasion pour asphalté la partie de terrain située entre la grille d'égout pluvial et leur cour, afin de faciliter l'écoulement de l'eau de pluie vers la grille;

**Attendu** que la majorité des grilles d'égouts pluviaux sont entourées d'asphalte pour faciliter l'écoulement des eaux de surface;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le pavage du terrain situé entre la cour du 1016 avenue Demers et de la grille d'égout pluvial, représentant une superficie d'environ 240 pieds carrés.

**Que** le coût des travaux est estimé à 600.00 \$, et comprennent l'enlèvement de la couche de gazon, le pavage et les taxes.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-178**

**Approbation des travaux de voirie dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-179**

**Achat d'une débroussailleuse manuelle.**

**Attendu** que la débroussailleuse manuelle est âgée d'environ 15 ans, et que cette dernière est souvent brisée;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Christian Labrie, préposé à la voirie, de faire l'achat d'une nouvelle débroussailleuse chez Service de réparation Gilbert Labrie.

**Que** le coût de la débroussailleuse manuelle est estimé à 800.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Aucune question.

**Résolution : 2015-180**

**Modification au budget 2015 de l'OMH de Laurierville.**

**Attendu** que la Société d'habitation du Québec a révisé le budget 2015 de l'OMH de Laurierville;

**Attendu** que la modification est au niveau du poste de dépense « Remplacement, amélioration et modernisation », dont le budget est augmenté de 300 \$, afin de réaliser l'étude sur la possible présence d'amiante dans le bâtiment, tel que requis par la CSST, pour les bâtiments construits avant le 15 février 1990;

**En conséquence**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la modification au budget 2015 de l'OMH de Laurierville, ayant pour effet d'augmenter le déficit de 300 \$,

**Que** la participation financière de la municipalité au déficit de l'OMH de Laurierville, est de 10%, représentant un montant de 4 916 \$, au lieu de 4 886\$, pour une augmentation de 30 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-181**

**Débroussaillage le long des chemins municipaux.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser l'entreprise Ferme Stéluka inc., à effectuer des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux dans le secteur Nord-ouest de la municipalité, (chemin de la Grosse-Ile, route de la Grosse-Ile, Rang 4, Rang 5), et ce, pour un total d'environ 40 heures.

**Que** le tarif horaire pour les travaux de débroussaillage est de 105.00 \$, taxes non incluses.

**Que** ce conseil demande au préposé de la Ferme Stéluka inc., affecté aux travaux de débroussaillage, de ne pas effectuer de débroussaillage en façade de la propriété du 416 Rang 4, à la demande des propriétaires, ce à quoi les membres du conseil ont acquiescé.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-182**

**Inscription au colloque de zone de l'ADMQ.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre part au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), zone Lotbinière-Appalaches, le 10 septembre 2015 au Manoir du Lac William à St-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription est de 100.00 \$, incluant le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-183**

**Demande de M. Éric Fortier pour élargir l'entrée charretière pour l'accès à son lot numéro 397-P.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser M. Éric Fortier, propriétaire du lot numéro 397-P, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, au remblaiement d'une partie du fossé longeant le rang 8 Est en façade de sa propriété, afin d'élargir de 20 pieds son entrée charretière.

**Que** les travaux de remplissage de fossé soient effectuées conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-184**

**Demande de M. Claude Bibeau pour remplir le fossé devant sa propriété.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser M. Claude Bibeau, propriétaire de la Ferme Claucy SENC, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, au remblaiement d'une partie du fossé longeant le rang 7 ouest en façade de sa ferme située sur le lot 280-P, sur une distance d'environ 65 pieds.

**Que** les travaux de remplissage de fossé soient effectuées conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-185**

**Tournoi de golf Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de participer à la 6<sup>e</sup> édition du Tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable, au profit d'Albatros, cellule de l'Érable, du Réseau de prévention suicide des Bois-Francs et de la Fondation Jolyane Desjardins.

**Que** le tournoi se déroulera le 4 septembre prochain au Club de golf de Plessisville.

**Que** le coût d'inscription pour les 4 délégués de la municipalité est de 85.00 \$ par personne, pour un déboursé de 340.00 \$.

#### **Adoptée**

#### **Demande de contribution financière de l'organisme ORAPÉ, pour le service de collation.**

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 8 septembre prochain.

#### **Résolution : 2015-186**

##### **Transfert au service de loisirs.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 4 000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

#### **Adoptée**

#### **Correspondance.**

- Lettre de la ministre de la Sécurité publique, Madame Lise Thériault, annonçant la mise en place d'un Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.
- Réception d'une copie de lettre adressée à la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'obtenir sa recommandation relativement à la demande d'exclusion que la municipalité de Laurierville a soumis à la CPTAQ, pour le secteur de la rue Grenier Est.
- Réception du rapport annuel 2014 de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.
- Lettre de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, annonçant le versement d'une aide financière de 725.00 \$, pour la soirée du 2 juillet dernier, dans le cadre du Programme des Jeudis en chansons 2015.

#### **Liste des comptes**

Féd. Caisses Desjardins (Sonic) : Essence du 11/06 au 02/07/2015	475.30
Agence 9-1-1 : Frais pour mai.	506.16
Garage Agricole Charest inc. : Filtre à air et huile tracteur gazon.	118.52
Gaudreau Environnement inc. : Ajustement essence de janvier à juin.-1	109.73
Remboursement : Paiement en trop de taxes (2)	1,060.47
Receveur Gén. Canada : Remises féd. de juillet 2015	1,792.89
Ministre du Revenu : Remises prov. de juillet 2015	4,640.42
Employés : Salaire pour le mois d'août (estimé).	13 000.00
Croix-Bleue : Ass.-collectives employés en août 2015	1,634.72
RREMQ : Régime retraite employés de juillet 2015	1,367.50
Petite Caisse : Nettoyage de nappes et timbres	171.30
Postes Canada : Envoi du journal Le Poliquin en juillet 2015	99.16
Claire Gosselin : Déplacement et ass.-collect. en août	127.98
MRC de l'Érable : Quote-part Sécurité publique (1/2)	41,015.14
Pages Jaunes : Frais pour août.	12.77
Comm. Scolaire Bois-Francs : Fausse alarme école service de garde.	80.48
Buropro : Livres pour bibliothèque	227.40
Québec Loisirs : Livres pour bibliothèque	132.19
Mégaburo : Matériels bureau	7.59
Distribution Manzak : Fournitures édifice	136.65
Jardinerie du Canton : Fleurs en caissettes et jardinières	4 732.38
OMH : Progr. Suppl. au loyer pour août 2015	58.73

Électromécanique 2007 inc. : Pièces pour faucheuse	169.05
Marius Marcoux & fils : Réparation 2 luminaires	183.62
Soudure Marcoux : Réparation de la faucheuse	42.54
SEBCI : Abat-poussière	7,049.58
Garage Marc Labrie : Réparation crevaison trailer noir	17.25
SCA des Appalaches : Matériels fan édifice, garage, clés barrière	179.54
Claude Joyal 1962 inc. : Urée.	48.29
Ville de Plessisville : Cour municipale commune de juin.	154.91
ORAPÉ : Service pour juillet.	262.40
Tessier Récréo-Parc inc. : Panier à rebut près du gazébo,	765.73
Fonds d'information sur le territoire : Mutations de juillet.	36.00
Xérox Canada ltée : service pour juillet.	68.71
Hydro-Québec : Service à la caserne du 28 mai au 27 juillet.	338.94
Hydro-Québec : Service à la bibliothèque du 28 mai au 27 juillet.	98.94
Hydro-Québec : Service système septique commun du 28 mai au 24 juil.	82.22
Pavage Veilleux (1990) inc. : Travaux de pavage. (±233 tonnes).	33 262.77
Hydro-Québec : Station de pompage aqueduc.	1 127.24
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal.	577.72
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	213.36
Hydro-Québec : Service croix Rang Scott.	75.75
Hydro-Québec : Service au réservoir d'eau potable.	74.09
Hydr0-Québec : Luminaires de rues pour juillet.	1 087.16
Bell Canada : Service pour août.	354.11
Bell Mobilité : Service pour août.	92.83
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juillet.	11 676.86

#### **Résolution : 2015-187**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

#### **États des revenus et dépenses au 31 juillet 2015.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 juillet 2015, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 114 900.52 \$, et des déboursés au montant de 850 778.16 \$, laissant un solde en caisse de 397 605.31 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2015, les revenus et dépenses au 31 juillet 2014.

#### **Varia.**

##### **Résolution : 2015-188**

##### **Suivi des nitrates et nitrites.**

Le directeur général informe les membres du conseil des derniers résultats du taux de nitrates-nitrites dans l'eau potable du réseau d'aqueduc :

Avril : 3.7 mg N/L    mai : 5.4 mg N/L    juin : 4,9 mg N/L  
juillet : 0.40 mg N/L.

**Attendu** que le taux de nitrates et nitrites semble tendre vers le bas, alors que le taux maximum est de 10 mg N/L;

**En conséquence**, il est résolu unanimement, de rester en contact avec le ministère de l'Environnement, et d'attendre les résultats des prochains mois, avant de faire effectuer une expertise par une entreprise en hydrogéologie pour déterminer la provenance des nitrates-nitrites.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-189**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**